



RÉÉQUILIBRAGE

MILITAIRES/CIVILS :

➤ *On avance !!!*

Une première réunion sur le sujet du rééquilibrage militaires-civils, consacrée notamment à la présentation du rapport du contrôle général des armées, dit « Hamel », a eu lieu à Balard, sous la présidence de Mme Anne-Sophie Avé, Directeur des Ressources Humaines de la Défense, le vendredi 8 juillet de 14 h 30 à 16 h 30.

Tous les responsables des chaînes d'emploi militaires étaient présents, ce qui constitue un élément significatif de l'importance de cette réunion. A l'inverse, seule la fédération FO de la Défense était quant à elle représentée par son secrétaire général, Gilles Goulm ; accompagné de Serge Guitard, secrétaire fédéral en charge des questions RH.

Dans un premier temps, le contrôleur général des Armées Hamel, auteur du rapport avec quatre contrôleurs, a présenté aux organisations syndicales le résultat de leur étude.

Trois constats principaux doivent être notés :

- Les ratios et équilibres globaux actuels ne sont pas très pertinents ;
- La place des civils dans le soutien est très variable ;
- La prépondérance des personnels militaires dans l'encadrement est très nette.

En deuxième partie, la DRHMD s'est livrée à un bilan des actions déjà en cours pour améliorer la gestion des personnels civils.

Force Ouvrière a, en premier lieu, souligné le travail effectué par le contrôle général des Armées et rappelé les propos du ministre de la Défense au CTM qui a insisté sur sa volonté de voir des propositions concrètes sur le sujet dès 2017. Nous avons également relevé que le rapport établissait à 15 000 le nombre de postes de personnels militaires transférables à des personnels civils.

Pour Force Ouvrière, cette option de rééquilibrage ramenée aux quelques 150 000 postes occupés par des personnels militaires dans l'environnement des forces, ne représenterait qu'un effort de rééquilibrage de 1% par an si elle était mise en œuvre sur dix ans. Penser qu'on pourrait la réaliser sur une durée inférieure serait illusoire ou constituerait de la part d'une organisation le proposant un objectif purement électoraliste.

Pour se faire, **Force Ouvrière** a rappelé sa revendication consistant à mettre en œuvre une telle politique de rééquilibrage sur trois volets :

- Le concours interne et externe.
- La requalification des filières administratives et techniques en bâtissant de vrais parcours professionnels.
- Le recrutement 4139-2, car le ministère doit aussi accompagner un effort de reconversion induit par le rééquilibrage.

A ce titre, nous avons rappelé que **Force Ouvrière** présentait cette « règle des trois tiers » dès octobre 2013 (l'Info SNPAD n° 19), règle réaffirmée lors du Comité Technique Ministériel du 9 juillet 2014 (preuve à l'appui). Nous mettons quiconque au défi, notamment la CFDT qui en revendique aujourd'hui la paternité, de dévoiler le moindre écrit sur le sujet antérieur à cette date, non antidaté bien entendu...

Pour Force Ouvrière, le rythme imprimé par la DRHMD sur ce dossier doit permettre d'inscrire les premiers effets d'une politique de rééquilibrage dès 2017, afin de répondre aux objectifs et à la ligne du ministre : du concret, du concret !!!



PARIS, le 12 juillet 2016 ■ ■ □